



Loyer, provision sur charge, quittance de loyer, edf

Par **Moua29**, le **30/03/2012 à 16:38**

Bonjour,
Cela fait maintenant 3ans que je vis dans un logement de 40M². (350e + 30e charge)
Suite a un problème j'ai contacter un juriste de l'ADIL qui ma donné les information a réclamé a mon propriétaire sous lettre recommander.
Je lui est donc demander de me fournir toute le quittance de loyer depuis mon entré dans le logement ainsi que le décompte des charges locative qu'il ne ma jamais fournis ni regularisé.
Aujourd'hui j'ai reçu une lettre recommander qui contenait seulement une attestation d'un cabinet de notaire avec le détails des loyers.
Je l'ai donc contacter estimant que ce papier ne représenter pas 3ans de loyer, il refuse de m'en faire prétextant que celui ci vaut toute les quittances demander.
J'ai aussi découvert que je lui devait 6 loyer alors qu'il y a 15 jours quand je l'ai contacter il ne m'en réclamer que 2...
J'ai aussi remarqué plusieurs erreur sur celle ci.
Je suis incapable de prouver que j'ai payer et quoiqu'il arrive je n'ai pas le souvenir d'avoir autemp de retard.
Pour ce qui est des charges locative qui représente un 13eme loyer par an, il refuse de m'en donner le détail et même de m'en donner des justificatifs prétextant que j'ai un "forfait"...
D'après lui j'ai largement dépasser ce forfait et je doit m'estimer heureux qu'il n'est pas demander la différence...
Sachant que je passe les 2/3 de mon temps a l'hôpital.
Forfait qui n'est nullement détailler dans le bail.
Il m'a donc informé que celui ci comprend l'eau, les poubelles et l'électricité des parties commune.
Je n'ai pas accès au compteur d'eau de mon appartement qui ce trouve dans le magasin situé en dessous et je ne sais même a combien il était que je suis rentré il y a 3ans déjà...
D'après lui l'appartement "isolation électricité etc" est neuf mais je me retrouve avec des factures d'électricité énorme d'environ 60e/mois avec parfois une régularisation annuel de +ou- 200e.
Disjoncteur qui ce trouve au RDC a l'extérieur de mon appartement et que je soupçonne d'être branché un peu partout quand je compare mes factures avec mes voisin "environ 35/40e"
Isolation douteuse: Quand il fait très chaud comme aujourd'hui la nuit il fait 25/30°, quand il neige ou fait très froid

l'appartement est un congélateur... Ces pourquoi je quitte ce logement, étant en ALD je ne peu plus assumer tout ces frais et je me retrouve dans l'incapacité de payer tout ces prétendu loyer de retard, électricité... Désolé je me suis un peu perdu dans tout mes problème mais je ne sait pas par quel bout attaquer ce propriétaire... Merci

Par **Marion2**, le **30/03/2012 à 19:05**

Bonjour,
Contactez l'ADIL (gratuit). Il svous aideront dans vos démarches auprès de votre propriétaire.
ADIL Brest 14, Bd Gambetta - 29200 BREST - Tél : 02.98.46.37.38
ADIL Quimper 23, rue Jean Jaurès - 29000 QUIMPER - Tél : 02.98.46.37.88
Pour les deux, heures d'ouverture du lundi au vendredi (fermé le jeudi matin) de 9H00 à 12H00 et de 13H30 à 17H30
Cordialement.

Par **Moua29**, le **30/03/2012 à 19:56**

J'ai contacter l'ADIL et ces eux qui mon informé de mes droit et des obligations du propriétaire pour les quittance et le détails des charges locative mais il ne veut rien faire
Suite au sujet j'ai appeler le cabinet de notaire qui ma informé que l'attestation avait était faite sans aucune facture ni aucun justificatif.
Elle a était rédiger sur les simple dire du propriétaire...
Quelle sont les recours contre ce genre d'agissement ?
Pour le reste, Ce qui est de l'isolation etc, je suis dans mon tord car j'aurai du avant de signé le bail demander une évaluation énergétique de l'appartement et que maintenant ces trop tard
Pour l'électricité, EDF fourni jusqu'au compteur principal, tout le reste ne l'es regarde pas.
De ce qu'on ma dit ces a moi de faire réviser l'installation a mes frais et si elle savère malonette a ce moment je peut me retourner contre mon propriétaire ainsi tout les frais seront a sa charge...
J'ai fouiller longtemps sur ce site et beaucoup d'autre, sa ma permis de prouvé que j'avai des droit de réponse a beaucoup de question, les choses bouge plus vite.
S'il y a des chose ou j'ai tord aidez moir
En tout cas merci